FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 709
Moto-Club — MC Bruguieres
N° d'affiliation — C0181
Date — Samedi 19 mai 2018
Lieu — Bruguières (31)
Organisateur technique - Fernand MARTINS
E-mail — fernand.martin@wanadoo.fr
Téléphone — 06 37 54 03 51

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BALEUR Jean-Claude	Licence :	002796
Président du Jury ou Arbitre*	SICARD Claude-Alain	Licence :	022282
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence :	103417
Membre du Jury	VIGNY Stéphanie	Licence :	118448
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice	Licence :	022118
Responsable du chronométrage	LMOC / DAJEAN Emmanuelle	Licence :	158190

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Trophée Pyrénées				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
Open	15 ans		A partir de 140cc	NCO
Super vétéran	50 ans		MX1 / MX2 / MX3	NCO
Vétéran	38 ans	49 ans	MX1 / MX2 / MX3	NCO
Féminine	13 ans		125cc 2T / 150cc 4T max	NJ3-NCO-LUE-INJ
	15 ans		MX1 / MX2 / MX3	

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 5€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	709
Moto-Club	MC Bruguieres
N° d'affiliation	C0181
Date	Dimanche 20 mai 2018
Lieu	Bruguières (31)
Organisateur technique	Fernand MARTINS
E-mail	fernand.martin@wanadoo.fr
Téléphone	06 37 54 03 51

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BALEUR Jean-Claude	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre*	SICARD Claude-Alain	Licence : 022282
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Membre du Jury	VIGNY Stéphanie	Licence : 118448
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice	Licence : 022118
Responsable du chronométrage	LMOC / DAJEAN Emmanuelle	Licence : 158190

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Occitanie Prestige	15 ans		A partir de 140cc	NJ-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 125cc	13 ans		125cc 2T	NJ-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Benjamin 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Poussin 65cc	7 ans	12 ans	65cc	NJ
Pyrénées Poussin 50cc	7 ans	10 ans	50cc	NJ
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
				sauf Poussin 50cc (32€)

Engagement :

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur Corinne SIMONET
Nombre de secouristes 10
Hôpital le plus proche ..... Purpan
Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) ..... 15 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Circuit de Motocross Jean GELIS
Adresse ..... 31150 BRUGUIERES

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	***
En manche :	***

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... 1780 m
Largeur minimum de la piste ..... 5 m
Largeur de la grille ..... 40 m
Longueur de la ligne droite de départ ..... 105 m
Nombre d'OCP* 16
**Officiels Commissaires de Piste*

⚠ **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

Visa du Moto-Club
Date : 02.03.2017

Visa de la Ligue
Date : Pc 05/03/2018
PO/Guy ABADIE
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa de la FFM
Date : 09/03/2018
Numéro : 18/0222
FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

BRUGUIÈRES moto club

SAMEDI 19 MAI 2018

HORAIRES TROPHEES PYRENEES

8h00 ..... Début des Contrôles administratif et techniques
12 h 00 ..... Fin des Contrôles administratif et techniques

ESSAIS : 5 mn test départ / 10 mn essais libres / 15 mn essais chronométrés

13h30 .....OPEN A
14H05 .....OPEN B
14H40 .....VETERANS A
15H10 .....VETERANS B

1ERE MANCHE 15 MN + 1 TOUR

15H45 .....OPEN 1
16H05 .....OPEN 2
16H25 .....VETERANS A
16H45 .....VETERANS B

2EME MANCHE 15 MN + 1 TOUR

17H10 .....OPEN 1
17H30 .....OPEN 2
17H55 .....VETERANS A
18H15 .....VETERANS B

REMISE DES PRIX

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

HORAIRES COURSES
DU DIMANCHE 20 MAI 2018

BRUGUIÈRES moto club

DEBUT DES CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIF
LE SAMEDI 19 MAI 218 DE 15 HEURES À 20 HEURES

7H00 – 8H00 CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

ESSAIS

8H30 -	OCCITANIE PRESTIGE 1	5'' Test départ – 10 »'' essais libres – 15 '' essais chrono
9H05 -	OCCITANIE PRESTIGE 2	5'' Test départ – 10 »'' essais libres – 15 '' essais chrono
9H40 -	125 PYRENEES	5'' Test départ – 10 »'' essais libres – 15 '' essais chrono
10H15 -	PYRENEES 85	5'' Test départ – 10 »'' essais libres – 15 '' essais chrono
10H50 -	PYRENEES 50/65	5'' Test départ – 10 »'' essais libres – 125 '' essais chrono

1ERE MANCHE MATINEE

11H25 - CONSOLANTE OCCITANIE PRESTIGE 15 MN + 1 TOUR

REPAS

1ERE MANCHE APRES MIDI

13H30 -	OCCITANIE PRESTIGE	20 '' + 1 TOUR
14H00 -	125 PYRENEES	20 '' + 1 TOUR
14H30 -	85 PYRENEES	15 '' + 1 TOUR
14H55 -	PYRENEES 50/655	12 '' + 1 TOUR

ENTRACTE

2EME MANCHE APRES MIDI

15H50 -	OCCITANIE PRESTIGE	20 '' + 1 TOUR
16H20 -	125 PYRENEES	20 '' + 1 TOUR
16H50 -	85 PPYRENEES	15'' + 1 TOUR
17H15 -	PYRENEES 50/65	12'' + 1 TOUR

ENTRACTE

3EME MANCHE APRES MIDI

17H45 - OCCITANIE PRESTIGE 20 '' + 1 TOUR

remise des prix

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

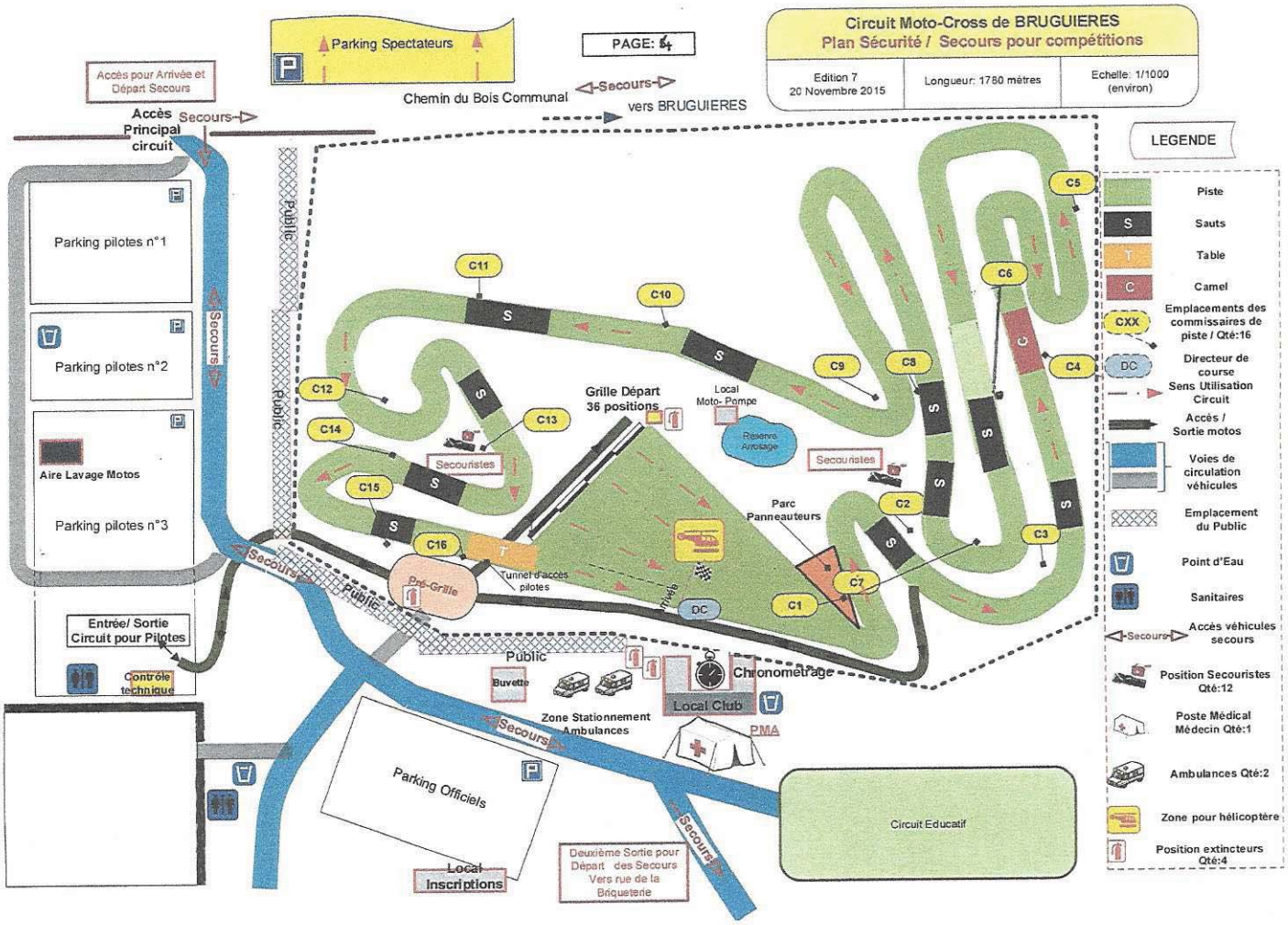

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB BRUGUIERES
377 B chemin Peyrot
31620 BOULOC

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO420** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross National de Bruguières»** se déroulant **du 19/05/2018 à 12h00 au 20/05/2018 à 18h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 23/02/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

27/2/18